



# **MAIRIE DE FRESSINES**

## **PROCES VERBAL** **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 03 NOVEMBRE 2020**

### **MAIRIE DE FRESSINES**

Le trois novembre deux mille vingt à 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Patrice FOUCHÉ, maire.

Afférents au conseil municipal : 19

Nombre de membres présents : 17

Quorum : 10

Présents : MMES LEDOUX Nadine, GIRAUD Marie-Claude, BALOTHE Paulette, BRILAUD Chantal, GONORD Audrey, BILLON Nathalie, BOUGEOIS Chantal, MISBERT Christelle, RIEUX Nicole, MM FOUCHE Patrice, ROUSSEAUX Patrick, DECOU Christophe, CHENU Victor, DURAND Sébastien, HOARAU Jean-Bernard, GIRAUD Arnaud, POIGNAND Cyrille.

Absents excusés : M. DUPEU Laurent, M. RULLIER David

Absent excusé ayant donné procuration : néant

Une minute de silence est observée par les membres du Conseil Municipal en hommage aux victimes des attentats récents commis sur le territoire français.

### **1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur GIRAUD Arnaud est désigné secrétaire de séance.

### **2 - VOTE DE LA SEANCE A HUIS CLOS**

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18, Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos en raison du renforcement des restrictions sanitaires dans le cadre de la lutte contre la covid 19.

Monsieur le maire soumet le huis clos au vote.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de tenir la séance à huis clos.

### **3 - APPROBATION DES DERNIERS PROCES VERBAUX DE CONSEIL MUNICIPAL**

Les élus n'ayant aucune remarque à formuler, approuvent les procès-verbaux des conseils municipaux du 22 septembre et 13 octobre 2020.

### **4 - DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE FRESSINES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES DU SAINT MAIXENTAIS (SITS)**

Vu les articles L 5211-19 et L 5211-25-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 23/10/1986 constatant l'adhésion de la commune de Fressines au SITS,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires du Saint Maxentais (SITS),

La commune de Fressines adhère au SITS depuis le 03/09/1986 pour l'organisation des transports scolaires vers les établissements primaires de Fressines et secondaires du St Maixentais,

Depuis la réforme de la Loi MAPTAM de 2014, la région est devenue tête de file pour l'exercice de la compétence transport scolaire.

Elle peut cependant décider de déléguer cette compétence à une autorité organisatrice de second rang pour le transport scolaire. Ainsi, pour l'exercice de la compétence transport scolaire sur la commune de Fressines, la région avait délégué la compétence au SITS.

Dans un objectif d'harmonisation des modalités d'exercice de la compétence transport scolaire sur le territoire communautaire de Mellois en Poitou, la Région Nouvelle Aquitaine, autorité organisatrice du transport scolaire, a fait part de sa volonté de ne plus contracter avec le SITS pour le transport vers les établissements primaires de Fressines et secondaires du Saint Maixentais

Ainsi à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, la région conventionne directement avec la commune pour l'organisation des transports scolaires.

Cette décision entraîne donc un retrait de la commune de Fressines du SITS.

Considérant la nécessité d'harmoniser les conditions d'exercice de la compétence transport scolaire sur le territoire communautaire,

Considérant que conformément à l'article L.5211-19 du CGCT, le retrait d'une commune d'un syndicat intercommunal est subordonné à l'accord des membres du syndicat exprimés dans les conditions de majorité qualifiées,

Les modalités financières de sortie du syndicat seront définies ultérieurement.

Par 14 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions (Mme BILLON Nathalie, M. GIRAUD Arnaud, M. DURAND Sébastien)

Le conseil municipal,

Approuve la demande de retrait de la commune de Fressines du Syndicat Intercommunal des transports scolaires du Saint Maixentais (SITS)

Monsieur le maire précise que la DGFIP ne voulait pas faire les calculs de sortie avant les délibérations des communes sortantes. Il en découle un flou quant aux conséquences financières et une crainte de subir « la double peine » pour les communes sortantes.

Monsieur le maire a, pour éviter cela, demandé à la communauté de communes de prendre en charge le coût qui sera demandé à Fressines par le SITS.

## **5 - ELECTIONS DES PROPRIETAIRES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER.**

Monsieur le maire fait connaître que par lettre du 08 octobre 2020, le conseil départemental invite le conseil municipal à procéder à l'élection des propriétaires, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de la commune de Fressines et de la commune d'Aigondigné.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 19 octobre 2020.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après : MM. Laurent PROUST, Francis SAVARIAU, Michel GIRAUD qui sont de nationalité française, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée : MM. Laurent PROUST, Francis SAVARIAU, Michel GIRAUD

Monsieur le maire propose de procéder à l'élection des candidats à main levée.

L'ensemble des conseillers ayant accepté, il est procédé au vote.

A l'unanimité des votes ont été désignés membres propriétaires :

Titulaire M. Laurent PROUST, 3 venelle de la panification 79370 Fressines

Titulaire M. Francis SAVARIAU, 86 route de Vaumoreau 79370 Fressines

Suppléant M. Michel GIRAUD, 4 route de Mougou 79370 Fressines

Monsieur le maire précise qu'il siègera de fait à la commission en tant que représentant de la commune et qu'en cas d'empêchement il sera suppléé par M. POIGNAND Cyrille.

## **6 - CONVENTION REGISSANT LES RELATIONS ENTRE LE SDIS 79 ET LES COLLECTIVITES SUPPORTS DU CPI DU LAMBON**

Monsieur le maire informe que par délibération du 26 janvier 2010 la commune adoptait la convention régissant les relations entre le SDIS 79 et les collectivités supports du CPI du Lambon notamment concernant la participation de la commune aux frais de fonctionnement et d'investissement du CPI.

En raison de la fusion de certaines communes et faute de nouvelle convention à jour la commune a choisi de suspendre sa participation et ce depuis 2012.

Monsieur le maire indique avoir rencontré Madame ROUXEL, maire d'Aigondigné pour mettre en place une nouvelle convention de participation.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de valider cette nouvelle convention (disponible en mairie) pour une participation aux frais de fonctionnement et d'investissement du CPI Le Lambon à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. La répartition proposée est fonction du nombre d'habitants de chaque commune soit 26% pour Fressines et 74% pour Aigondigné et peu d'investissement n'est pour l'heure envisagé, à titre informatif en 2020 le coût de fonctionnement a été de proche de 3000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide la nouvelle convention de participation aux frais de fonctionnement et d'investissement du CPI du Lambon et charge monsieur le maire de la signer.

Les dépenses seront prévues au budget de l'année 2022.

## **7 - DÉCISION MODIFICATIVE**

Monsieur le maire explique à l'assemblée que les nombreux travaux envisagés avaient été prévus dans le budget 2020 mais qu'il y a lieu de leur attribuer le numéro de compte correspondant. Concernant le budget de fonctionnement, un crédit supplémentaire doit être alloué au compte 6534.

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>Recettes de fonctionnement</b>	
022 Dépenses imprévues	-2 500,00 €		
c/6534 indemnités maire- cotisations de Sécu	2 500,00 €		
	0,00 €		0,00 €

<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>recettes d'investissement</b>	
c/21318 Constructions - autres bâtiments publics	-22 400,00 €		
c/21538 Installations réseaux divers	7 300,00 €		
c/2135 installations générales	10 300,00 €		
c/21312 Constructions - bâtiment scolaire	4 800,00 €		
	0,00 €		0,00 €

Après délibération, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité les modifications telles que présentées par M. le maire.

## **7- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### **Commission voirie/bâtiment**

La dernière réunion de la commission voirie date du 5 novembre 2020.

Sur le budget 2020, l'achat d'un camion avait été budgété et est maintenant effectif. N'ayant pas d'utilité, le hayon du camion a été démonté par les agents communaux et sera proposé à la vente.

Des frais sont également à envisager sur ce véhicule qui a 80 000 km et une courroie de distribution non changée depuis 5 ans, un devis de réparation a été demandé en ce sens.

Monsieur le maire précise que le service technique n'a pas l'utilité de 3 véhicules et donc à terme la vente d'un véhicule serait envisageable.

Un mail de satisfaction a été reçu concernant le nettoyage et l'installation de bancs dans les abri bus.

### **Commission information/communication**

Dernière réunion de la commission communication : 14 octobre 2020.

Un groupe de travail a été formé pour voir avec l'association Fressines.net ce qui peut être fait au niveau de la mise à jour du site créé par l'association.

La création d'une page Facebook sera vue dans un second temps.

Suite à une consultation effectuée en 2019, Mme Giraud propose pour 2020 deux devis concernant le bulletin municipal, mise en page et impression :

- Christophe Simon : 1275 € HT soit 1 575 € TTC

- imprimerie MATHIEU : 1 228 € HT soit 1473 € TTC

Dans la situation actuelle de Covid et de confinement, une inquiétude est exprimée quant à la possibilité de décrire des activités associatives.

Les devis soumis sont acceptés.

Cérémonie des vœux et repas des aînés : ces deux manifestations sont aujourd'hui inenvisageables, des solutions de secours seront à prévoir.

### **Commission école**

La dernière réunion de la commission école a eu lieu le 16 octobre 2020 avec les agents de l'école et à leur demande. Des ajustements d'application du protocole ont été mis en place par les agents.

On relève des problèmes dans la classe de CM2, aujourd'hui deux groupes sont séparés au niveau de la cantine et restent très surveillés.

Au niveau de la garderie, il a été décidé de redonner des jeux parce que le temps était beaucoup « trop long » pour les enfants. Ces jeux sont ensuite mis à l'isolement 48 heures.

Concernant les grands ménages, ils seront désormais effectués à la fin des périodes de vacances afin de permettre aux agents d'effectuer les travaux ou réparations dans un premiers temps.

Une commission école sera envisagée début décembre.

Un appel à candidature pour le conseil des jeunes est paru dans le Fressines Infos.

### **Commission sécurité/environnement**

Monsieur Rousseaux indique que l'interphone a été installé au niveau du portillon de l'école. Il fonctionne entre 8h45 et 16h, en dehors de ce créneau le portillon sera ouvert et refermé par clé.

L'affichage de ce nouveau fonctionnement est prévu.

Toutes les interventions pour destruction de nids de frelons sont suspendues.

La date prévue pour la commission déchets auprès de la communauté de communes a été annulée pour le moment.

La prochaine commission sécurité aura lieu le 18 novembre à 18h15 dans la salle du conseil municipal.

### **Commission CCAS**

Mme BALOTHE informe que l'Assemblée Générale du Centre de Loisirs « Belle et Lambon » est annulée pour l'heure.

La prochaine commission aura lieu le 19 ou 20 novembre dans la salle du conseil municipal.

### **10 – INFORMATIONS DU MAIRE**

Une nouvelle entreprise a été créée sur Fressines, Demeures et Paysages et son propriétaire demande l'autorisation d'occuper le parking de la mairie pour une vente une fois par mois. Monsieur le maire précise qu'il trouve que cela contribue à l'animation locale et autorise, avec l'accord des membres du conseil, l'occupation du domaine public.

Suite aux préconisations de la Préfecture, la cérémonie du 11 novembre aura lieu en présence de monsieur le maire et des 5 adjoints.

Monsieur le maire informe que le débit internet sur le secteur de Vaumoreau est faible et ne permet pas le télétravail. Après enquête auprès des habitants il s'avère que ne sont concernés que les numéros commençant par 05 49 75 .. ..

Monsieur le maire a reçu des appréciations positives concernant l'article sur l'application City All paru dans le Fressines Infos, application qui permet aux citoyens de suivre l'actualité du panneau d'affichage.

La réunion des adjoints concernant le Covid a eu lieu le vendredi 30 octobre. Cette réunion avait pour objectif le maintien du service public. Au niveau de la mairie un point supplémentaire de désinfection des mains a été installé à l'entrée arrière de la mairie et il est défini que les rendez-vous avec les personnes extérieures à la mairie se feront désormais dans la salle du conseil municipal.

Les tags constatés sur les bâtiments communaux ont été recouverts de peinture ou nettoyés et les dégradations des WC publics ont été réparées par les agents techniques. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie de Celles sur Belle.

Les gens du voyage sont toujours présents sur le site de la Croix Ganne et Mme Misbert fait remarquer que les monticules de déchets sont importants.

Le prochain Conseil Municipal est maintenu au 24 novembre.

Fin de la séance : 22h05

Conseil municipal du 03 novembre 2020

NOM Prénom	Signature	Pouvoir Excusé(e) Absent(e)
FOUCHE Patrice		
LEDOUX Nadine		
ROUSSEAUX Patrick		
GIRAUD Marie-Claude		
DECOU Christophe		
BALOTHE Paulette		
RIEUX Nicole		
BOUGEOIS Chantal		
BRILLAUD Chantal		
HOARAU Jean-Bernard		
DUPEU Laurent		
BILLON Nathalie		
MISBERT Christelle		
POIGNAND Cyrille		
DURAND Sébastien		
RULLIER David		Excusé pouvoir à M.GIRAUD Arnaud
GIRAUD Arnaud		
GONORD Audrey		
CHENU Victor		Excusé